



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **mardi 6 décembre à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **8830, rue De Grosbois** - visant à permettre l'implantation de deux conteneurs de dons, situés en cour avant à une distance minimale de 5 m de l'emprise de la voie publique, sans devoir être adossés à un mur de façade d'un bâtiment, et ce, malgré les dispositions de l'article 413.52 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

**FAIT À MONTRÉAL, CE 15<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2016.**

**Le secrétaire d'arrondissement,**

**Monsieur Magella Rioux**